COVID 19
Compte-rendu
Conférence téléphonée
du 9 novembre 2020

Les audiences en conférence téléphonée reprennent compte tenu des nombreuses questions que la période pose et nous nous en félicitons.
En effet, si le directeur a tenu à rappeler que le contexte différait du premier confinement, puisque nos activités se poursuivent de manière « normale », sans PCA, il a reconnu qu'il était important de pouvoir échanger sur la situation sanitaire de manière régulière. C'est donc selon un rythme bi-mensuel que nous échangerons par audio-conférence.

➔ Le Télétravail

Lors du précédent confinement, la situation a exigé que nous nous adaptions en improvisant sur des modalités de travail qui n'en étaient qu'à leurs balbutiements dans notre administration. La mise en place du télétravail, a donc été plutôt chaotique, mais néanmoins la Direction a assuré avoir équipé près de 250 agents dans le département.
Depuis, la centrale a affiché des objectifs ambitieux de 40 % des effectifs en télétravail, d'ici la fin de l'année.
Pour l'heure il nous semblait utile de faire un point précis de la situation et d'obtenir une cartographie exacte des équipements et de leur déploiement. Les questions ont été posées en ce sens par Solidaires Finances Publiques :

- **Le déploiement du matériel**

La question du matériel est éminemment essentielle et c'est là que le bât blesse, les équipements supplémentaires sont en attente et au-delà des 250 personnes équipées d'un matériel portable (toutes n'étant pas des télétravailleurs), ce sont seulement 25 tiny qui sont en configuration à l'ESI pour être déployés auprès d'agents volontaires en mesure de gérer les contraintes techniques de ces petites tours. En effet, les Tiny induisent une liaison filaire avec la box du domicile de l'agent et suppose donc des conditions d'installation au domicile, compatibles avec le télétravail.
La question incidente du recensement des demandes a également été posée par Solidaires Finances Publiques.

- **Recensement et traitement des demandes**

Sans campagne officielle, le choix a été fait d'un recensement au fil de l'eau des demandes, selon nous rappelle le Directeur, des consignes claires de la DG sur ce point.
Pour le coup, entre les agents qui n'ont pas été sondés par leur chef de service et ceux qui se voient d'emblée opposer l'absence d'équipement pour dissuader toute demande formalisée, nous doutons que cette gestion au fil de l'eau place les agents dans une configuration de traitement équitable de leur demande.
Monsieur Guerineau a tenu à préciser que les demandes transitaient toutes, via le chef de services, par le pôle RH et étaient ensuite arbitrées en liaison avec les pôles métiers. Nous avons réaffirmé que nous n'étions pas en PCA et que par conséquent, les demandes ne pouvaient être arbitrées sur la base de missions considérées comme prioritaires. Monsieur Tourpin a ajouté que le traitement des demandes se faisait en respectant l'équilibre des postes et des services entre eux, pour ne pas défavoriser des services au profit d'autres.
A ce jour la Direction affirme que 147 agents ont demandé le télétravail (en plus de ceux déjà dotés) dont 25 pourront être équipés de « tiny » prochainement. Pour les 122 autres, la direction reste suspendue à la réalisation du marché public et à la réception des nouveaux équipements.
Toujours à la demande de Solidaires Finances Publiques, nous avons obtenu que chaque agent ayant sollicité du télétravail puisse obtenir une réponse expresse de l'administration sur le sort réservé à sa demande, et ce quels que soient les motifs de refus (manque d'équipement ou autre)
Monsieur Guerineau a confirmé qu'une réponse écrite sera apportée à toute demande, pour satisfaire à la voie de recours ouverte à chaque agent qui se voit opposer un refus. Pour mémoire, le refus de télétravail est susceptible d'un recours devant la CAP Locale.
Des doubles écrans ont par ailleurs été financés par la budget du CHSCT pour permettre le déploiement auprès des agents qui télétravaillent.

- **Durée du télétravail : 3, 4 ou 5 jours ?**

Les préconisations réaffirmées en audio par le directeur visent à tendre à 5 jours pour les agents télétravailleurs qui le demandent. C'est la demande de l'agent qui sera déterminante et le chef de service ne peut pas imposer une durée à l'agent. Compte tenu du contexte sanitaire, il faut tendre tant que faire se peut vers cet objectif.
Du coup, l'extension à 5 jours par semaine ne se limite pas aux seuls agents en santé fragile.
Le directeur va refaire une communication claire aux chefs de services pour s'assurer de l'homogénéité de traitement des agents de son département.

- **L'équipement téléphonique :**

Certaines missions seront prioritairement dotées d'un équipement téléphonique en fonction de la nécessité d'avoir des communications extérieures à notre administration.

➔ La situation préoccupante du Site de Cholet

Les membres de Solidaires Finances au CHSCT, ont interpellé la direction après qu'un 4ème cas positif a été identifié à Cholet dont 3 dans un même service.
Nous sommes intervenus pour demander à ce que la situation soit circonscrite plus drastiquement, afin d'enrayer la propagation du virus et dire notre interrogation à n'avoir pas identifié dès l'origine plus de cas contacts.
La Direction nous a assuré avoir la maîtrise de la situation et garanti que le virus ne circulait pas de manière anarchique, mais surtout satisfaire aux préconisations des médecins de prévention requis dans ce cas.
Le médecin de prévention a précisé que toutes les mesures utiles avaient été prises et que les opérations de nettoyage/désinfection étaient mises en œuvre conformément au protocole du secrétariat général.
Il a en revanche posé le principe d'un nettoyage désinfection devant intervenir le soir afin que les produits aient le temps d'agir pendant la nuit et sans risque pour les collègues réintégrant les lieux le lendemain.
Nous lui avons appris, en effet, que nos collègues du PCRP et PCE à immédiate proximité du SIE demeuraient sur place durant ces interventions qui avaient lieu non pas le soir mais le matin en général et ce durant près de 5 heures.

La direction, confortée par l'analyse du médecin de prévention a rappelé qu'elle se limiterait à ces seules préconisations. Nous avons rappelé au Directeur, que lui seul portait la responsabilité (pénale) de la santé et de la sécurité de ses agents.
Pour mémoire, la jurisprudence compte plusieurs arrêts ayant reconnu cette responsabilité pénale y compris en présence d'une préconisation du médecin de prévention suivie.

➔ Fermeture d'helios et positionnement des agents

Solidaires a demandé à la direction de positionner les agents de la gestion publique locale concernant les 12 et 13 novembre en ASA. En effet, l'essentiel des missions s'effectuant par le biais d'Hélios, il est indispensable de mettre les agents en position d'ASA et d'éviter les déplacements inutiles dans ce contexte sanitaire. Surtout, les agents ne doivent pas être incités par la hiérarchie (parfois fortement) à poser des

jours de congés. Et pour une équité de traitement, la position de la direction doit être claire et communiquée à tous.
Le directeur refuse, sur consigne de la DG, la mise en place d'ASA mais a clairement affirmé ne pas être à l'origine de consignes imposant des congés. En outre, les tâches traditionnellement mises en œuvre hors hélios, à savoir l'archivage ou le contrôle sur place des régies ne pourront pas être envisagées dans ce contexte sanitaire.
Pour le directeur, cette indisponibilité applicative exceptionnelle, couplée à la crise du Covid, doit être utilement appropriée par chacun comme un temps de formation « métiers ».
Il s'est engagé à faire une communication en ce sens aux chefs de services et responsables des sites de gestion publique concernés.
On lui a dit regretté ne pas le voir prendre ses responsabilités au-delà des consignes de la Direction Générale.

➔ Accueil des redevables sur RDV

La direction avait décidé unilatéralement d'instaurer l'accueil des redevables uniquement sur RDV. Solidaire a rappelé que ce type de mesures organisationnelles devaient relever préalablement d'un échange avec les organisations du personnel.
Au regard du flux de contribuables peu conséquent, la direction est revenue sur cette décision.

Début conférence téléphonée : 10H
Fin : 11H40

Prochaine audio conférence dans 15 jours.